
Lettre du citoyen Legris, ci-devant prêtre à Pont-Audemer (Eure), au député Lindet, par laquelle il abjure à ses fonctions sacerdotales, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Legris, ci-devant prêtre à Pont-Audemer (Eure), au député Lindet, par laquelle il abjure à ses fonctions sacerdotales, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40600_t1_0331_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

plissez ma demande et je bénirai davantage mon existence. Je jure de maintenir l'égalité et la liberté.

« Vivent les sages représentants ! vive à jamais la République ! »

« CLÉMENT, curé de Champfleury, près Reims, département de la Marne. »

« P.-S. Mon intention est de rendre à la nature ce que j'en ai reçu, et remplir envers la République le plus grand devoir que lui doivent ses plus fidèles amis. »

Lettre du citoyen d'Halle, vicaire épiscopal de Versailles (1).

« Primiidi, 21 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

« Citoyens représentants du peuple, »

« Ami de la liberté et de l'égalité, ennemi de tous les genres de superstitions et de despotisme, les droits de l'homme et la souveraineté du peuple n'ont jamais cessé d'être pour moi des principes sacrés et la règle invariable de ma conduite morale et politique. J'en ai pour témoin la haine furieuse des aristocrates et des fanatiques. »

« Il ne doit plus y avoir aujourd'hui d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, puisque le peuple le veut ainsi. En conséquence je déclare hautement que je renonce dès aujourd'hui aux fonctions de ministre du culte catholique, prêt d'ailleurs à servir la République dans quelque poste qu'elle juge à propos de m'employer. »

« Je jure qu'elle n'aura jamais de serviteur plus fidèle et plus dévoué. »

« Vive la République, une et indivisible ! »

« D'HALLE, vicaire épiscopal de Versailles. »

Lettre du citoyen Francqueville (2).

« 21 brumaire an II de la République française une et indivisible. »

« Citoyens représentants, »

« Depuis un an et plus j'ai abjuré la prêtrise ; je retrouve aujourd'hui quelques lettres qui me rappellent un état qui, pour le bonheur et le repos de la race humaine, n'aurait jamais dû être toléré. Une épouse aimable, spirituelle et républicaine surtout, me donne depuis un an des leçons de sagesse que je me plais à mettre en pratique. C'est elle qui m'a fait penser que je ne devais plus souiller notre demeure par la conservation de ces papiers sur lesquels sont imprimées les marques du despotisme le plus insultant. J'espère, citoyens représentants, que vous voudrez bien leur donner la place qu'ils méritent d'occuper. »

« Le sans-culotte, »

« FRANCQUEVILLE. »

Lettre du citoyen Legrix, ci-devant prêtre à Pont-Audemer (1).

Adrien-Armand Legrix, ci-devant prêtre à Pont-Audemer, département de l'Eure, au citoyen Robert-Thomas Lindet, député à la Convention nationale.

« Pont-Audemer, le 22^e brumaire de l'an II de la République française une et indivisible. »

« Citoyen, »

« Lorsqu'appelé par toi-même à l'état sacerdotal, je crus pouvoir rendre à ma patrie quelque service, je ne balançai pas d'obéir à la voix qui devait diriger mes premiers pas. Mais aujourd'hui que tu donnes à la France entière l'exemple d'un dévouement parfait à la vérité, je ne puis plus longtemps résister au besoin qui me presse de n'encenser désormais que la liberté, de ne reconnaître, ne prêcher et ne suivre que les droits inaliénables de l'homme. J'abjure donc dans tes mains le caractère qu'elles m'avaient imposé, je ne veux être qu'homme.... C'est à la République que je consacre pour toujours mes moyens physiques et moraux. »

« Je t'envoie mes lettres de prêtrise, quoique je ne sois point de la commune de Paris, je désirerais que mon nom fût inscrit sur le livre de la raison et de la vérité vengées qui y est ouvert. »

« Au reste, citoyen, j'espère que tu feras pour moi ce qu'a droit d'attendre d'un père de la République un sans-culotte. »

« Salut et fraternité. »

« LEGRIX, procureur syndic du district. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Un membre [Robert-Thomas Lindet] a dit :

Les prêtres qui furent vicaires de la cathédrale d'Évreux ne furent jamais superstitieux

(1) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 885, dossier Legrix.

(2) *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793). D'autre part, le *Moniteur universel* [n^o 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 3] et l'*Auditeur national* [n^o 421 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 5] rendent compte du discours de Lindet dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

LINDET, député à la Convention nationale et évêque du département de l'Eure, fait hommage à l'Assemblée des lettres de prêtrise des prêtres de la cathédrale d'Évreux, qui ont abjuré leur profession.

La mention honorable est décrétée.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

LINDET annonce que, dans le département de l'Eure, la raison a fait enfin justice de toutes les impostures sacerdotales. Les prêtres ont renoncé au métier d'apôtres de l'erreur et, en leur nom, il a déposé sur le bureau une liasse de lettres de prêtrise.

(1) *Archives nationales*, F¹⁰ 878, dossier d'Halle.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 879, dossier Francqueville.